CRITERIUM (Plateau) SAISON 2023/2024
REGLEMENT U13 football à 8

Durée des rencontres :
2 matchs de 30 mn (pause coaching de 2 min, à 15 mn pour changer de camp et remplacer l'Arbitre Assistant).
OBLIGATION DE NOTER LE NOM DE L'ARBITRE ASSISTANT QUI DEBUTE LE MATCH SUR LA FEUILLE DE MATCH (AA :….). UN MEME JOUEUR NE PEUT TENIR CE ROLE QU'UNE SEULE FOIS PAR PLATEAU (MAXIMUM 15 MINUTES).

Rappel : 2 équipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :
- leur goal average général
-. leur goal average particulier
- le nombre de buts marqués.

Quotation :
Victoire : 3 points
Match nul : 1 point
Défaite : 0 point
Match perdu par forfait : -1 point

DEROULEMENT : 3 PHASES CRITERIUM

- ***Phase 1*** : BRASSAGE sur 4 journées

4 poules de 8 équipes
Matchs à 15h et 15h45 si pas de demandes particulères.. Vérifiez l'heure de vos matchs avant de vous rendre sur le plateau.

- ***Phase 2*** : 4 POULES

Poule A : ~~8~~ équipes
Les deux premiers de chaque poule de brassage (soit 8 équipes).

Poule B : 8 équipes
Les 3ème et 4èmede chaque poule de brassage (soit 8 équipes).

Poule C : 8 équipes
Les 5ème et 6ème de chaque poule de brassage (soit 8 équipes).

Poule D : 8 équipes
Les 7ème et 8ème de chaque poule de brassage (soit 8 équipes).

- ***Phase 3*** : 4 POULES

Poule A : poule de 8 équipes
Les 6 premiers de la poule A + les 2 premiers de la poule B de la phase 2

Poule B : poule de 8 équipes
Les équipes classées 7ème et 8ème de la poule A en phase 2
Les équipes classées de la 3ème à la 6ème -place de la poule B en phase 2
Les équipes classées 1ère et 2ème de la poule C en phase 2

Poule C : poule de 8 équipes
Les équipes classées 7ème et 8ème de la poule B en phase 2
Les équipes classées de la 3ème à la 6ème place de la poule C en phase 2
Les équipes classées 1ère et 2ème de la poule D en phase 2

Poule D : poule de 8 équipes
Les équipes classées 7ème et 8ème de la poule C en phase 2
Les équipes classées de la 3ème à la 6ème place de la poule D en phase 2

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire. **En cas d'engagement d'équipes supplémentaires ou de forfait en phase 1, 2 ou 3, la constitution des poules pourra être modifiée.**